



AVIS IMPORTANT

À noter que les séances des conseils d'agglomération et municipal ainsi que la séance du comité de démolition, prévues respectivement les 9 et 10 novembre, se tiendront à huis clos* et en visioconférence.

Avec la récente remontée des cas de COVID-19 dans la province, la Ville de Mont-Tremblant recourt à cette mesure temporaire permettant de minimiser les risques de propagation. Cette mesure, autorisée par le gouvernement, s'ajoute aux autres mesures sanitaires mises en place par la Ville en vue d'éviter la zone rouge.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Demandes de dérogations mineures

Tel que mentionné dans l'avis public paru dans le journal L'Info du Nord du 21 octobre, toutes personnes intéressées à faire part de ses questions et commentaires relativement à l'une des demandes de dérogations mineures, est invitée à les transmettre au Service du greffe avant le 9 novembre. Ceux-ci ainsi que les réponses, s'il y a lieu, seront reproduits intégralement sur le site Internet sous la rubrique SÉANCE DU CONSEIL. De plus, ils seront repris lors des séances et résumés au besoin.

Séances des conseils d'agglomération et municipal

La règle mentionnée ci-dessus s'applique pour les séances des conseils.

Séance du comité de démolition

Pour ce qui est de la séance du comité de démolition, la date limite afin de s'opposer à l'une des demandes de démolition mentionnées dans l'avis public paru dans le journal L'Info du Nord du 14 octobre, demeure le 24 octobre 2020, 16 h. Rappelons que les oppositions devaient être motivées et transmises par écrit à la greffière avant cette date.

DIFFUSION DES SÉANCES

Les enregistrements des séances des conseils d'agglomération et municipal seront diffusés sur notre site Internet dans les jours qui suivent et sur la chaîne Cogeco le jeudi suivant. Concernant la séance du comité de démolition, celle-ci sera diffusée uniquement sur nos réseaux sociaux (site Internet et Facebook).

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Pour nous faire part de vos questions ou commentaires, merci de communiquer avec nous de l'une des façons suivantes :

- formulaire en ligne : villedemont-tremblant.qc.ca/conseil
- par courriel : greffe@villedemont-tremblant.qc.ca
- par téléphone : **819 425-8614, poste 2315**
- par envoi postal à : Service du greffe
Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

*L'information ci-dessus est valable pour toutes les séances à venir, incluant les séances publiques du comité de démolition, et ce, jusqu'à avis contraire du conseil.

Donné à Mont-Tremblant, ce 28 octobre 2020.

Marie Lanthier
Greffière